

# Situation du capital – Bâle III T3 2013 au T2 2015<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

N° de ligne	2015		2014				2013		Renvois <sup>2</sup>	Modèle du BSIF
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3		
<b>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>										
1	20 289	\$ 19 982	\$ 19 961	\$ 19 796	\$ 19 646	\$ 19 462	\$ 19 341	\$ 19 255	A1+A2+B	1
2	29 362	28 373	27 585	26 970	26 134	25 108	24 565	24 122	C	2
3	7 569	9 956	4 936	3 834	4 206	4 874	3 166	2 650	D	3
4	57 220	58 311	52 482	50 600	49 986	49 444	47 072	46 027		6
<b>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires</b>										
<b>Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>										
5	(17 767)	(18 639)	(16 709)	(16 220)	(13 867)	(14 058)	(13 280)	(13 107)	E1+E2-E3	8
6	(2 254)	(2 432)	(2 355)	(2 327)	(2 299)	(2 307)	(2 097)	(2 077)	F1-F2	9
7	(595)	(604)	(485)	(536)	(525)	(488)	(519)	(364)	G	10
8	(1 271)	(1 658)	(711)	(607)	(791)	(954)	(1 005)	(823)	H	11
9	(132)	(71)	(91)	(101)	(96)	(93)	(116)	(202)	I	12
10	(94)	(115)	(98)	(77)	(84)	(96)	(89)	(75)	J	14
11	(16)	(17)	(15)	(61)	(60)	(60)	(389)	(368)	K	15
12	-	-	(7)	-	-	-	(183)	(166)		16
<b>Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, compte non tenu des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)</b>										
13	(951)	(1 167)	(1 046)	(1 080)	(3 293)	(3 544)	(3 572)	(3 492)	L1+L2+L3	19
<b>Montants dépassant le seuil de 15 %</b>										
14	-	-	-	-	-	(31)	-	-		22
15	-	-	-	-	-	(10)	-	-		23
16	(23 080)	(24 703)	(21 517)	(21 009)	(21 015)	(21 641)	(21 250)	(20 674)		25
17	34 140	33 608	30 965	29 591	28 971	27 803	25 822	25 353		28
<b>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>										
<b>Autres instruments de fonds propres de catégorie 1</b>										
18	2 047	1 501	1 001	1 001	-	-	-	-	M+N	30/31
19	3 484	3 941	3 941	4 364	4 911	4 911	5 524	5 524	O1+O2+O3+O4	33
20	368	388	444	429	490	490	552	552	P	34/35
21	5 899	5 830	5 386	5 794	5 401	5 401	6 076	6 076		36
<b>Ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1</b>										
<b>Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire compte non tenu des positions vendeur admissibles</b>										
22	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	Q+R	40
23	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)		43
24	5 547	5 478	5 034	5 442	5 049	5 049	5 724	5 724		44
25	39 687	39 086	35 999	35 033	34 020	32 852	31 546	31 077		45
<b>Fonds propres de catégorie 1</b>										
<b>Instruments de fonds propres de catégorie 2 et provisions</b>										
<b>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2</b>										
26	5 927	5 927	6 773	6 773	6 774	6 774	7 564	7 620	S	47
27	207	207	237	237	237	237	297	267	T1+T2	48/49
28	1 498	1 536	1 416	1 389	1 632	1 633	1 472	1 439	U	50
29	7 632	7 670	8 426	8 399	8 643	8 644	9 333	9 326		51
<b>Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires</b>										
<b>Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2</b>										
<b>Instruments de catégorie 2 détenus en propre</b>										
30	-	-	-	-	-	-	(19)	(9)		52
<b>Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire compte non tenu des positions vendeur admissibles</b>										
31	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	V	55
32	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(189)	(179)		57
33	7 462	7 500	8 256	8 229	8 473	8 474	9 144	9 147		58
34	47 149	46 586	44 255	43 262	42 493	41 326	40 690	40 224		59
35	343 596	355 597	328 393	316 716	313 238	312 972	286 355	283 521		60a
36	344 252	356 352	329 268	317 526	313 238	312 972	286 355	283 521		60b
37	344 813	\$ 356 999	\$ 330 581	\$ 318 743	\$ 313 238	\$ 312 972	\$ 286 355	\$ 283 521		60c

<sup>1</sup> La situation du capital a été calculée en recourant à la méthode «tout compris».

<sup>2</sup> Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 77).

<sup>3</sup> À compter du troisième trimestre de 2014, chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. Pour le troisième et le quatrième trimestres de 2014, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 57 %, 65 % et 77 %. Pour l'exercice 2015, les facteurs scalaires sont respectivement de 64 %, 71 % et 77 %.

## Situation du capital – Bâle III T3 2013 au T2 2015 (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan	N° de ligne	2015		2014				2013		Renvois <sup>1</sup>	Modèle du BSIF
		T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3		
<b>Ratios de fonds propres<sup>2</sup></b>											
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)	38	9,9 %	9,5 %	9,4 %	9,3 %	9,2 %	8,9 %	9,0 %	8,9 %		61
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1)	39	11,5	11,0	10,9	11,0	10,9	10,5	11,0	11,0		62
Total des fonds propres (en pourcentage du total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres)	40	13,7	13,0	13,4	13,6	13,6	13,2	14,2	14,2		63
<b>Réserve (exigence minimale de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale (BISM) + réserve applicable aux banques d'importance systémique intérieure (BISI), en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)</b>											
dont la réserve de conservation des fonds propres	41	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0		64
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	42	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5		65
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	43	9,9	9,5	9,4	9,3	9,2	8,9	9,0	8,9		68
<b>Cible tout compris du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BSI, le cas échéant)</b>											
Ratio cible tout compris des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	44	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0		69
Ratio cible tout compris des fonds propres de catégorie 1	45	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5		70
Ratio cible tout compris du total des fonds propres	46	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5		71
<b>Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)</b>											
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières	47	674 \$	1 689 \$	1 006 \$	741 \$	1 044 \$	819 \$	934 \$	1 715 \$		72
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	48	3 509	3 478	3 201	3 067	3 226	3 108	3 034	2 976		73
Droits de gestion de prêts hypothécaires	49	15	10	9	17	-	-	-	-		74
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	50	1 047	1 276	948	979	1 088	1 062	922	891		75
<b>Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2</b>											
Provisions susceptibles d'être incluses dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	51	1 498	1 536	1 416	1 389	1 633	1 633	1 472	1 439		76
Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche standard et remboursements à l'échéance	52	2 145	2 240	1 983	1 895	1 866	1 868	1 621	1 590		77
<b>Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 1<sup>er</sup> janvier 2022)</b>											
Plafond en vigueur sur les autres instruments de catégorie 1 qui seront éliminés progressivement	53	4 726	4 726	5 401	5 401	5 401	5 401	6 076	6 076		82
Montants exclus des instruments de catégorie 1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	54	-	-	-	-	128	813	567	564		83
Plafond en vigueur sur les instruments de catégorie 2 destinés à être éliminés	55	6 134	6 134	7 010	7 010	7 010	7 010	7 887	7 887		84
Montants exclus des instruments de catégorie 2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	56	849	1 676	804	784	845	858	-	5		85
<b>Ratios de fonds propres – Méthode «transitoire»<sup>3</sup></b>											
Actifs pondérés en fonction des risques	57	362 871 \$	364 957 \$	347 005 \$	333 679 \$	330 255 \$	326 853 \$	307 840 \$	301 305 \$		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	58	41 994	41 565	39 095	38 179	38 022	36 977	37 011	36 321		
Fonds propres de catégorie 1	59	41 994	41 565	39 095	38 179	38 022	36 977	37 011	36 321		
Total des fonds propres	60	49 233	48 796	47 032	46 072	45 276	44 131	44 500	43 800		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	61	11,6 %	11,4 %	11,3 %	11,4 %	11,5 %	11,3 %	12,0 %	12,1 %		
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	62	11,6	11,4	11,3	11,4	11,5	11,3	12,0	12,1		
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	63	13,6	13,4	13,6	13,8	13,7	13,5	14,5	14,5		
<b>Ratio de fonds propres d'importantes filiales bancaires</b>											
<b>TD Bank, N.A.<sup>4</sup></b>											
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	64	13,6	12,7	12,7	12,1	12,0	s. o.	s. o.	s. o.		
Fonds propres de catégorie 1	65	13,7	12,9	12,9	12,3	12,2	11,1	11,3	11,6		
Total des fonds propres	66	14,7	13,9	13,9	13,4	13,3	12,3	12,4	12,8		
<b>La Société d'hypothèque TD</b>											
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	67	29,4	27,8	28,0	27,8	27,0	25,8	25,5	23,7		
Fonds propres de catégorie 1	68	29,4	27,8	28,0	27,8	27,0	25,8	25,5	23,7		
Total des fonds propres	69	30,8	29,2	29,6	29,4	28,5	27,3	27,2	25,4		

<sup>1</sup> Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 77).

<sup>2</sup> La méthode de présentation réglementaire «tout compris» inclut l'ensemble des ajustements réglementaires requis d'ici 2019.

<sup>3</sup> La méthode de présentation réglementaire «transitoire» permet certains ajustements aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les plus importants étant ceux touchant le goodwill, les immobilisations incorporelles et les déductions liées à un seuil, qui sont appliqués progressivement sur une période de cinq ans à compter de 2014, tout en conservant les règles de retrait progressif visant les instruments de fonds propres non admissibles. De plus, le calcul des ratios selon la méthode «transitoire» tient compte de la totalité du RVC.

<sup>4</sup> TD Bank, N.A. présente séparément ses fonds propres réglementaires à l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

## Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2015		Renvois <sup>3</sup>
	Bilan <sup>1</sup>	Dans le périmètre de la consolidation réglementaire <sup>2</sup>	
		T2	
Trésorerie et montants à recevoir de banques	2 945	2 945	
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	45 654	45 633	
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	102 844	102 844	
Instruments dérivés	65 072	65 041	
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	3 900	2 455	
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	69 342	69 342	
Valeurs mobilières disponibles à la vente	70 448	68 606	
Valeurs mobilières prises en pension	89 244	89 244	
Prêts	508 446	508 246	
Provision pour pertes sur prêts	(3 150)	(3 150)	
<i>Provision générale admissible comprise dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2</i>		(1 498)	U
<i>Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues</i>		(132)	I
<i>Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires</i>		(1 520)	
Autres	76 209	74 493	
Participation dans TD Ameritrade			
<i>Participations significatives dépassant les seuils réglementaires</i>		689	L1
<i>Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires</i>		2 659	
<i>Goodwill théorique</i>		2 669	E2
Goodwill		15 122	E1
Autres immobilisations incorporelles		2 621	F1
Autres immobilisations incorporelles (droits de gestion de prêts hypothécaires)		15	
Actifs d'impôt différé			
<i>Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires</i>		595	G
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes opérationnelles</i>		1 047	
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports</i>		1 009	
<i>Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé<sup>4</sup></i>		(848)	
Investissements importants dans des institutions financières (excluant TD Ameritrade)			
<i>Participations significatives dépassant les seuils réglementaires</i>		15	L2
<i>Participations significatives dans les autres fonds propres de catégorie 1</i>		2	R
<i>Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires</i>		54	
Prestations des régimes de retraite à prestations définies		16	K
Autres actifs		48 828	
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>1 030 954</b>	<b>1 025 699</b>	
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES<sup>5</sup></b>			
Dépôts détenus à des fins de transaction	67 268	67 268	
Instruments dérivés	60 537	60 537	
Passifs de titrisation à la juste valeur	10 518	10 518	
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	2 328	2 328	
Dépôts	652 091	652 091	
Autres	169 664	164 409	
Passifs d'impôt différé			
<i>Goodwill</i>		24	E3
<i>Immobilisations incorporelles (excluant les droits de gestion de prêts hypothécaires)</i>		367	F2
<i>Autres passifs d'impôt différé (couvertures de flux de trésorerie et autres passifs d'impôt différé)</i>		1 037	
<i>Ajustements aux autres actifs et passifs d'impôt différé<sup>4</sup></i>		(1 120)	
Profits et pertes attribuables à l'évolution de son propre risque de crédit à l'égard des passifs financiers à la juste valeur		94	J
Passif au titre des actions privilégiées			
<i>Instruments de fonds propres émis par des filiales et détenus par des tiers</i>		18	T2
<i>Instruments exclus du calcul des fonds propres réglementaires qui seront progressivement éliminés</i>		14	
Autres passifs		163 975	
Billets et débiteurs subordonnés	6 951	6 951	
<i>Amortissement des débiteurs à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires</i>		-	
<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2</i>		5 927	S
<i>Instruments de fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers</i>		189	T1
<i>Instruments de fonds propres exclus du calcul des fonds propres réglementaires</i>		835	
<b>Passif</b>	<b>969 357</b>	<b>964 102</b>	
Actions ordinaires	20 076	20 076	A1
Actions privilégiées	2 800	2 800	
<i>Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 émis directement</i>		2 045	M
<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments des fonds propres de catégorie 1</i>		755	O2
Actions autodétenues – ordinaires	(11)	(11)	A2
Actions autodétenues – privilégiées	(14)	(14)	O4
Surplus d'apport	226	226	
<i>Surplus d'apport - actions ordinaires</i>		224	B
<i>Surplus d'apport - actions privilégiées</i>		2	N
Résultats non distribués	29 362	29 362	C
Cumul des autres éléments du résultat global	7 569	7 569	D
<i>Couvertures de flux de trésorerie nécessitant une décomptabilisation</i>		1 271	H
<i>Cumul des autres éléments du résultat global net inclus à titre de fonds propres</i>		6 298	
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales			
<i>Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis directement)</i>	1 589	1 589	
<i>Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis par des filiales et détenus par des tiers) qui seront progressivement éliminés</i>		994	O3
<i>Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires qui seront progressivement éliminés</i>		368	P
		227	
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES FONDS PROPRES</b>	<b>1 030 954</b>	<b>1 025 699</b>	

<sup>1</sup> D'après le bilan à la page 13.

<sup>2</sup> Les entités juridiques exclues du périmètre de la consolidation réglementaire comprennent les filiales d'assurance Meloche Monnex Inc. (consolidé), TD Compagnie d'assurance-vie, TD Reinsurance (Barbados) Inc. et TD Reinsurance (Ireland) Limited. Le total des actifs de ces filiales inclus dans la Banque consolidée s'élève à 5,3 milliards de dollars et le total de leurs capitaux propres se chiffre à 1,7 milliard de dollars, desquels 247 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, 350 millions de dollars sont déduits des autres fonds propres de catégorie 1 et 170 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 2. Les renvois (L3, Q, V) se rapportent à la page Situation du capital – Bâle III T3 2013 au T2 2015, à la page 75.

<sup>3</sup> Renvois à la période considérée aux pages Situation du capital – Bâle III T3 2013 au T2 2015 (pages 75 et 76).

<sup>4</sup> Cet ajustement est lié aux actifs et passifs d'impôt différé présentés au montant net aux fins comptables.

<sup>5</sup> Le plafond en vigueur des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 comprend un montant de 1,7 milliard de dollars (O1) (se rapportant à la page Situation du capital – Bâle III T3 2013 au T2 2015, à la page 75) lié à la Fiducie de capital TD IV (qui n'est plus consolidée puisque la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la fiducie).